

Mairie de la garde

ARRONDISSEMENT de Douai

DU quatre heures an mil huit cent vingt-trois à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Laurent maus (villon) département de Valenciennes

Villon

Agé de vingt quatre ans, né à la garde département de Valenciennes le deux du mois de germinal an mil huit cent vingt deux domicilié à la garde département de Valenciennes fils mineur de feu Honoré département de Valenciennes et de Marie marie Genard

N.º

Et de Marie marie Genard âgée de vingt ans, née à la garde département de Valenciennes le deux du mois de fructidor an mil huit cent vingt deux domiciliée à la garde département de Valenciennes fille mineure de feu Jean

publié en son vivant cultivateur domicilié à la garde département de Valenciennes et de Marie marie Genard à la garde

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous de l'acte de mariage et de deux heures devant le public et de deux heures devant le public et de deux heures devant le public

et le tout en forme de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

Les contractants ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie marie Genard épouse de Laurent maus et l'autre Laurent maus épouse de Marie marie Genard

En présence des parents et amis des contractants

De M. Joseph Genard âgé de quatre vingt ans profession de cultivateur domicilié à la garde département de Valenciennes

De M. Joseph Genard âgé de vingt deux ans profession de cultivateur domicilié à la garde département de Valenciennes

Et de M. Louis Genard âgé de quatre vingt ans profession de cultivateur domicilié à la garde département de Valenciennes

Après quoi, moi Pierre Jean Naisin adjoint au maire de la garde

faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite et qui a été signé avec moi par les contractants et par moi

et par les contractants et par moi

Marie marie Genard Laurent maus

Pierre Jean Naisin adjoint au maire de la garde



Mairie de la garde



ARRONDISSEMENT de Douai

DU six heures an mil huit cent vingt-trois, à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Laurent Caliste (villon) département de Valenciennes

Villon

Agé de vingt six ans, né à la garde département de Valenciennes le quatre du mois de fructidor an mil huit cent vingt deux domicilié à la garde département de Valenciennes fils mineur de feu Honoré département de Valenciennes et de Marie marie Genard

N.º

Et de Marie marie Genard âgée de vingt ans, née à la garde département de Valenciennes le deux du mois de fructidor an mil huit cent vingt deux domiciliée à la garde département de Valenciennes fille mineure de feu Jean

publié en son vivant cultivateur domicilié à la garde département de Valenciennes et de Marie marie Genard à la garde

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous de l'acte de mariage et de deux heures devant le public et de deux heures devant le public

et le tout en forme de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

Les contractants ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie marie Genard épouse de Laurent Caliste et l'autre Laurent Caliste épouse de Marie marie Genard

En présence des parents et amis des contractants

De M. Joseph Genard âgé de quatre vingt ans profession de cultivateur domicilié à la garde département de Valenciennes

De M. Joseph Genard âgé de vingt deux ans profession de cultivateur domicilié à la garde département de Valenciennes

Et de M. Louis Genard âgé de quatre vingt ans profession de cultivateur domicilié à la garde département de Valenciennes

Après quoi, moi Pierre Jean Naisin adjoint au maire de la garde

faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les contractants et par moi

et par les contractants et par moi

Marie marie Genard Laurent Caliste

Pierre Jean Naisin adjoint au maire de la garde